

Image not found or type unknown



Contravention - rue erronée

Par **cgautier**, le **15/11/2008** à **16:49**

Bonjour,
J'ai reçu une contravention pour excès de vitesse : 56 Km/h au lieu de 50 Km/h.
L'adresse du lieu de l'infraction est erronée : la rue n'existe pas dans la commune indiquée.
Puis-je contesté l'infraction et ne pas payer la contravention ?
Merci
cg